

# Mémo-Guide du Délégué Fédéral

---

Représentant la F.F.B.B., le délégué fédéral doit assurer ses missions avec sérieux, sérénité et compétence. Il doit avoir, en toutes circonstances, une tenue et une attitude correctes, des propos dignes et conformes au rôle qui lui est confié et rester impartial.

Le délégué fédéral doit connaître les règlements généraux de la F.F.B.B., ainsi que ceux des compétitions pour lesquelles il est désigné. Il doit également savoir où les retrouver sur le site internet en cas de besoin.

Les missions du délégué fédéral s'exercent avant, pendant et après la(les) rencontre(s). Il doit prioritairement s'assurer de leur bon déroulement en totale collaboration avec les officiels des rencontres et du club organisateur.

## **Avant la première rencontre**

Dès la réception de la convocation par le Secrétaire Général, le Délégué Fédéral doit prendre contact avec le club organisateur afin de préparer sa venue, de suivre la préparation de l'organisation et de détecter s'il y a des problèmes, de s'assurer que le club organisateur a bien reçu toutes les récompenses.

Le jour de l'événement, le Délégué Fédéral doit :

- Arriver au minimum 2h avant le coup d'envoi.
- Etablir un contact avec le Président du club organisateur et les bénévoles, les Présidents des associations en présence ainsi qu'avec leurs dirigeants, les officiels impliqués dans la gestion des rencontres.
- Vérifier les vestiaires, inspecter le terrain de la rencontre.
- Informer, les Présidents d'associations ou leurs délégataires, l'encadrement et le capitaine de chaque équipe, en présence de l'arbitre, de leurs obligations relatives au bon déroulement de la rencontre.
- Vérifier l'organisation générale en particulier la cohérence du protocole de remise des récompenses.

## **Pendant la(les) rencontre(s)**

Pendant la rencontre, le Délégué Fédéral doit suivre la(les) rencontres et s'assurer du bon déroulement. Il n'a toutefois aucune mission de juge unique et/ou commissaire. En aucun cas il ne doit s'installer à la table de marque.

## **Après la(les) rencontre(s)**

A la fin de chaque rencontre, le Délégué Fédéral doit vérifier que le club organisateur a bien respecté la procédure de transmission des résultats communiquée par la FFBB.

Après la dernière rencontre, il doit participer à la remise des récompenses aux différentes équipes et aux officiels. Le Délégué Fédéral participera obligatoirement à la remise des récompenses prévues pour les équipes vainqueurs de la compétition/recontre sur laquelle il a été désigné. Il peut être associé à d'autres remettants pour exécuter cette tâche.

Le Délégué Fédéral doit réaliser un rapport de mission de la manifestation à retourner au Secrétariat Général ([secretariatgeneral@ffbb.com](mailto:secretariatgeneral@ffbb.com)) et à la Commission Fédérale Sportive ([sportive@ffbb.com](mailto:sportive@ffbb.com)). Il doit ainsi faire part de ses observations sur les sujets suivants :

- L'accueil des équipes, des arbitres, des OTM, du juge unique et du Délégué
- L'organisation dans son ensemble (matches, infos diffusées aux clubs, buvette, restauration, etc). Entrées payantes ou pas, quels tarifs ?
- Qualité matérielle des installations sportives
- L'affluence, présence d'élus (collectivités locales,...), etc
- La tenue / attitude des supporters.
- La nature et l'importance des incidents survenus avant, pendant et après la rencontre qui devront être relatés avec précision. Il conviendra de préciser le degré de responsabilité de chacune des équipes en présence et du public (incidents entre les équipes, incidents entre le public et les équipes).
- Le respect du protocole; mise en avant des manifestations FFBB ou des messages FFBB (citoyenneté ; lutte contre les discriminations,...).
- Si des difficultés sont apparues dans l'exercice de sa mission, en informer immédiatement le Président de l'association ou groupement organisateur et les consigner sur son rapport.
- Les pistes d'amélioration éventuelles (avant, pendant, après).

**Le délégué fédéral doit être perçu comme le CONSEILLER des clubs, un COORDINATEUR, un FEDERATEUR des actions et tâches de chaque acteur pour le bon déroulement de la(des) rencontre(s).**